

# Commune de Saint André de Seignanx



## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2015-2018



**Organisateur** : Mairie de Saint André de Seignanx

**Représenté par** : Jean BAYLET, maire de Saint André de Seignanx

Adresse : Mairie de Saint André de Seignanx, 40390 Saint André de Seignanx

**N° de téléphone** : 05 59 56 79 90/ Adresse électronique : [mairie.saint-andre-de-seignanx@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-andre-de-seignanx@wanadoo.fr)

**Nom et fonction du correspondant** : Elodie LABRUQUERE, directrice ACM

**Adresse** : ACM Dous Pitchouns, 227 route du bourg, 40390 SAINT ANDRE DE SEIGNANX

**N° de téléphone** : 06.31.08.35.97 / Adresse électronique : [acm.douspitchouns@gmail.com](mailto:acm.douspitchouns@gmail.com)

### Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : commune de Saint André de Seignanx

Le territoire ne se situe pas en zone d'éducation prioritaire.

Public concerné :

- ✓ Une école primaire publique

Nombre total d'enfants : 185 (2014-2015) âgés de 3 à 11 ans.

Niveaux	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	23	24	20	19	19	31	18	31	185

Niveau maternelle : 67

- Moins de 3 ans : 0
- Entre 3 et cinq ans : 67

Niveau élémentaire : 118

### Mode d'inscription aux activités proposées :

- Inscription gratuite
- Sur la base du volontariat
- Trois périodes pour les TAP, par période allant de vacances à vacances pour le périscolaire et l'extra-scolaire

Durée du PEDT : 3 ans

# OBJECTIFS DU PEDT

L'objectif du PEDT est de proposer aux élèves dont les familles souhaitent des activités pédagogiques venant en complément de leurs enseignements sans s'y substituer et sans alourdir la journée éducative des enfants afin de répondre au mieux aux objectifs de la réforme :

- Respect des rythmes des enfants
- Eveil et découverte
- Coéducation

En partenariat avec les équipes éducatives, l'intervention communale veut se trouver en appui, en apports périphériques aux projets d'écoles. Il s'agira également de permettre aux enfants de s'initier à des activités auxquelles certains et certaines élèves ne peuvent avoir accès par ailleurs.

Le haut niveau de service communal antérieurement établi (accueil périscolaire, restauration scolaire, accueil extra-scolaire, niveau d'encadrement...) doit être préservé. Les moyens mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires viennent compléter l'offre de services, souhaitant en permanence :

- Soutenir les familles dans leur prise en charge des enfants ;
- Accompagner les enfants vers une bonne appréhension de leur environnement

La conception du PEDT a fait suite à des réunions de concertations avec les équipes éducatives, les professionnels intervenant au sein des services de la commune, les parents d'élèves ainsi que les associations sportives. Le conseil municipal de Saint André de Seignanx a validé les travaux effectués et l'organisation mise en place.

## Rétroplanning des étapes de l'élaboration du PEDT :

Etapes	Avril	Mai				Juin		
	20	04	06	12	26	07	08	19
Rédaction du projet PEDT								
Transmission aux partenaires								
Discussion en conseil municipal								
Réunion du comité pilotage								
Adaptation du projet en fonction des avis								
Transmission du PEDT à la DDCSPP								
Vote en conseil municipal								

# Organisation générale

---

## Année scolaire 2014-2015

### ➤ Les lundis, mardi et jeudis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h50	Commune	Payant
Enseignement	9h-12h	Etat	Gratuit
Cantine	12h-13h20	Commune	Payant
Enseignement	13h30-15h30	Etat	Gratuit
TAP	15h30-16h30	Commune	Gratuit
Accueil périscolaire	16h30-19h	Commune	Payant

### ➤ Les mercredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h50	Commune	Payant
Enseignement	9h-12h	Etat	Gratuit
Garderie	12h-12h45	Commune	Payant
Centre de loisirs	12h-18h30	Commune	Payant

### ➤ Les vendredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h50	Commune	Payant
Enseignement	9h-12h	Etat	Gratuit
Cantine	12h-13h20	Commune	Payant
Enseignement	13h30-16h30	Etat	Gratuit
Accueil périscolaire	16h30-19h	Commune	Payant

### ➤ Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

(Fermeture annuelle aux vacances de Noël, les deux premiers jours de juillet et la dernière semaine d'août)

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Accueil de loisirs	7h30-18h30	Commune	Payant

## Année scolaire 2015-2016

### ➤ Les lundis, mardi et jeudis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h35	Commune	Payant
Enseignement	8h45-12h	Etat	Gratuit
Cantine	12h-13h35	Commune	Payant
Enseignement	13h45-15h30	Etat	Gratuit
TAP	15h30-16h30	Commune	Gratuit
Accueil périscolaire	16h30-19h	Commune	Payant

### ➤ Les mercredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h35	Commune	Payant
Enseignement	8h45-12h	Etat	Gratuit
Garderie	12h-12h45	Commune	Payant
Centre de loisirs	12h-18h30	Commune	Payant

### ➤ Les vendredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Garderie	7h10-8h35	Commune	Payant
Enseignement	8h45-12h	Etat	Gratuit
Cantine	12h-13h35	Commune	Payant
Enseignement	13h45-16h15	Etat	Gratuit
Accueil périscolaire	16h15-19h	Commune	Payant

### ➤ Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

(Fermetures annuelles : aux vacances de Noël, les deux premiers jours de juillet et la dernière semaine d'août)

Rythmes de la journée	Ecole primaire	Organisateur	Tarif
Accueil de loisirs	7h30-18h30	Commune	Payant

Lors des temps TAP, les enfants inscrits sont pris en charge par une équipe d'animation jusqu'à 16h30. Durant ce temps, les enfants bénéficient d'activités artistiques, ludiques ou sportives. Pour ces activités, un animateur pour 14 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants chez les plus de 6 ans interviennent. Les activités ont lieu au sein du groupe scolaire. Les inscriptions ont lieu directement auprès du service animation.

A 16h30 les lundis, mardis et jeudis ou 16h15 les vendredis, les enfants sont soit directement remis aux familles, soit ils continuent d'être encadrés par la commune dans le cadre de l'accueil périscolaire. Les mercredis à 12h les enfants sont soit remis directement aux familles soit ils continuent d'être encadrés par la commune dans le cadre de l'accueil périscolaire.

# Modalités d'informations des familles

---

Les familles sont informées par le biais des courriers, des mèls, des informations insérées dans les cahiers des enfants, des bulletins municipaux, du site internet de la commune, du service communal d'animation et via des affiches.

Des réunions publiques ainsi que des réunions de travail ont également été organisées sur la mise en place des TAP. En particulier, le conseil d'Ecole eut régulièrement à traiter de la réforme des rythmes scolaires.

## Etats des lieux

---

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants concernés par ces activités l'année 2014-2015, entendu que les indications qui suivent proviennent des activités conduites sous l'autorité de la commune de Saint André de Seignanx :

### Garderie :

- Du lundi au vendredi de 7h10 à 8h50
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 12h à 12h45 pour les CE1-CM2 et de 12h45 à 13h30 pour les MS et GS. Les PS vont directement à la sieste après le temps de repas.
- Le mercredi de 12h-12h45

### Cantine :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 12h à 13h20

### Activités périscolaires :

- TAP : les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30 ; 170 enfants inscrits.
- Périscolaire du soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h.
- Accueil de loisirs : les mercredis de 12h à 18h30

### Activités extra-scolaire

- Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (hormis pour Noël, les deux premiers jours de vacances de juillet et la dernière semaine d'août).

En 2013-2014, 153 enfants issus de 90 familles différentes ont été accueillis

<h3>Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants</h3>
--

La commune de Saint André de Seignanx n'est pas inscrite dans d'autres dispositifs contractuels que celui du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF.

# Les activités périscolaires

---

## Les Temps d'Activités Périscolaire (TAP)

Afin de répondre aux objectifs, divers ateliers ont été mis en place. De septembre à décembre 2014 les groupes étaient organisés par cycle :

- un groupe cycle 1 : PS-MS et GS
- un groupe cycle 2 : CP-CE1 et CE2
- un groupe cycle 3 : CM1-CM2

A partir de janvier 2015 les enfants ont été répartis en 4 groupes de niveaux :

- PS-MS
- GS-CP
- CE1-CE2
- CM1-CM2

Cette dernière organisation s'est avérée plus adaptée car l'organisation par cycle faisait apparaître un trop grand écart d'âge entre les plus petits et les plus grands. L'organisation par groupe de niveaux sera poursuivie à l'année scolaire 2015-2016.

Ces ateliers se déroulent au sein de l'école primaire de Saint André de Seignanx et à proximité dans des locaux ou équipement sportifs appartenant à la commune.

L'année scolaire 2014-2015 a été divisée en 4 périodes, l'année scolaire 2015-2016 sera divisée en trois périodes.

Les périodes de vacances à vacances se sont montrées trop courtes et compliquées à gérer compte tenu du fait que les enfants donnent leurs préférences par rapport aux activités proposées à partir d'une liste exhaustive. Nous affectons les enfants sur ces ateliers en fonction de leurs préférences.

Sur l'année scolaire 2014-2015, nous avons regroupé deux périodes d'entre vacances. Ce fonctionnement s'est révélé satisfaisant pour les enfants, les intervenants et les familles.

Afin de proposer un parcours construit et cohérent l'inscription est obligatoire pour la totalité de l'activité et de la période.

Le principe de l'atelier est de proposer des activités originales et/ou méconnues en adaptant le contenu à l'âge et aux capacités des enfants. Tout au long de la période en 14 séances environ, l'objectif est de passer de l'initiation simple à une certaine maîtrise du contenu. Si l'aspect éducatif est l'un des objectifs de ces ateliers, l'aspect ludique en est un autre tout aussi important.

Le côté récréatif est notamment souligné en ce qui concerne le public de maternelle. Des ateliers « jeux libres » sont également mis en place sur tous les groupes de niveaux, il est important que les enfants puissent avoir le choix d'entrer dans une activité ou de ne rien faire surtout après une journée d'école très cadrée.

De septembre à décembre 2014 les TAP ont été coordonnés par les élus de la commune en charge des affaires scolaires. Depuis janvier 2015 la coordination des TAP a été confiée à la directrice de l'accueil collectif de Mineurs, Elodie Labruquère. Dans un même temps les TAP et l'accueil périscolaire du soir ont été déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) des Landes.

# Exemple d'organisation TAP

---

## Groupe PS-MS :

LUNDI	MARDI	JEUDI
Eveil musical <i>Céline</i>	Eveil musical <i>Céline et Corinne</i>	Atelier créatif <i>Corine</i>
Parcours de motricité <i>Christelle</i>	Jeux de société <i>Céline et Corinne</i>	Parcours de motricité <i>Christelle</i>
Théâtre <i>Christine.C</i>	Contes <i>Marie Lou.F</i>	Contes <i>Marie Lou.F</i>
Jeux libres <i>Françoise</i>	Jeux libres <i>Françoise</i>	Jeux libres <i>Françoise</i>

## Groupe GS-CP :

LUNDI	MARDI	JEUDI
Cuisine <i>Stéphanie.P</i>	Théâtre <i>Christine.C</i>	Environnement <i>CPIE</i>
Anglais <i>Joanne K</i>	Jeux de société <i>Michèle H</i>	Judo <i>Thierry.F</i>
Atelier artistique <i>Pauline</i>	Jeux sportifs <i>Christelle</i>	Yoga <i>Severine L</i>
Jeux libres <i>Françoise</i>	Jeux libres <i>Françoise</i>	Jeux libre <i>Françoise</i>

## Groupe CE1-CE2 :

LUNDI	MARDI	JEUDI
Contes <i>Marie Lou.F</i>	Atelier secourisme <i>Laurent D</i>	Atelier manuel <i>Carmen L</i>
Jeux de société <i>Michèle H</i>	Cuisine <i>Pauline L</i>	Sport Collectif <i>Jean-Philippe B</i>
Judo <i>Thierry.F</i>	Yoga <i>Severine L</i>	Judo <i>Thierry.F</i>
Histoire de l'Egypte <i>Patricia G</i>	Atelier d'expression <i>Laure M</i>	Jeux sportifs <i>Pauline L</i>

## Groupe CM1-CM2 :

LUNDI	MARDI	JEUDI
Atelier d'expression <i>Laure M</i>	Echecs <i>Jean-Pierre T</i>	Anglais <i>Joanne K</i>
Yoga <i>Severine L</i>	La gazette <i>Jean B</i>	Histoire de l'Egypte <i>Patricia G</i>
Judo <i>Thierry.F</i>	Sport Collectif <i>Jean-Philippe B</i>	Théâtre <i>Christine.C</i>

En complément de l'équipe fixe constituée par la Commune de Saint André de Seignanx, des associations locales se sont positionnées pour des interventions ponctuelles visant à faire découvrir leurs pratiques.



## L'accueil du matin

En 2014-2015, la garderie est ouverte le matin à partir de 7h10 jusqu'à 8h50. Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée aux petits et aux grands donnant un accès à une cours de récréation. Jeux de sociétés, coloriages, nombreux jouets et coin repos sont mis à leur disposition.

Deux agents communaux encadrent cet accueil.

En 2014, 149 enfants ont été inscrits sur cet accueil. La fréquentation moyenne est de 43 enfants par jour.

Tarifs : cf annexe.

## L'accueil du midi

En 2014-2015, les repas sont pris au restaurant scolaire géré par la Commune. La salle de cantine se situe à proximité des classes de maternelle. Les repas sont élaborés et cuisinés par du personnel communal. Ces agents sont au nombre de deux avec le renfort de quatre agents communaux dont deux ATSEM sur le temps de repas.

Deux services sont organisés, le premier à 12h avec les élèves de PS à CP et le deuxième à 12h45 avec les élèves de CE1 à CM2. 160 enfants mangent quotidiennement et 20 enfants de manière occasionnelle.

A compter de la rentrée scolaire 2015, le premier service aura lieu à 12h et le deuxième à 13h. Les enfants étant de plus en plus nombreux à manger à la cantine, l'augmentation de la durée de la pause méridienne s'est avérée nécessaire. Les horaires d'école ont donc été modifiées en conséquence. L'école commencera tous les jours à 8h45 au lieu de 9h.

Pendant le premier service, les élèves de CE1 à CM2 sont sous la surveillance de deux agents communaux et disposent d'un temps libre dans la cour de récréation du haut ou au mur à gauche les jours de pluie.

Pendant le deuxième service, les élèves de MS à CP sont sous la surveillance de trois agents communaux et disposent d'un temps libre dans la cour de récréation des maternelles pour les MS-GS et dans la cours de récréation du haut pour les CP. Les jours de pluie ce temps libre est proposé dans le préau ou dans le mur à gauche.

Tarifs : cf annexe.

## L'accueil du soir

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants inscrits sont accueillis à partir de 16h30 à l'accueil périscolaire qui a lieu dans la salle de garderie. Une salle de classe est également utilisée afin que les enfants puissent disposer d'un lieu plus calme pour pouvoir faire s'ils le souhaitent leurs devoirs. Le préau peut être également utilisé les jours de pluie pour l'organisation par les animateurs d'ateliers sportifs ou de jeux ludiques.

Des ateliers créatifs sont également proposés par un animateur. Les enfants peuvent choisir de participer à un atelier mis en place par les animateurs ou profiter d'un temps libre avec jeux de sociétés, coloriages et jouets mis à leur disposition.

#### Organisation :

- 16h30 : les élèves de PS à GS inscrits sont amenés par une animatrice dans la salle de l'accueil périscolaire. Les élèves de CP à CM2 inscrits sont rassemblés dans la cour de récréation du haut et amenés par deux animatrices dans la salle de l'accueil périscolaire.
- 16h40-17h : appel suivi par le goûter
- 17h-17h45 : salle de classe sous la surveillance et l'accompagnement d'un animateur pour ceux qui souhaitent faire leurs devoirs
- 17h-18h30 : mise en place d'ateliers sportifs, créatifs ou ludiques auxquels les enfants peuvent participer librement.
- 17h-19h10 : jeux libres pour les enfants qui le souhaitent et départ échelonné

Trois animateurs encadrent ce temps d'accueil périscolaire.

En 2014, 139 enfants ont été inscrits sur cet accueil. La fréquentation moyenne par jour est de 28 enfants.

Tarifs : cf annexe.

### Le mercredi après-midi

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Dous Pitchouns prend en charge les enfants à la sortie des classes à partir de 12h et jusqu'à 18h30. Un accueil en après-midi sans repas est possible à partir de 13h.

Les enfants des communes de Biarrotte, Biaudos, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse peuvent être également accueillis de 12h à 18h. Les enfants scolarisés sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Biarrotte, Biaudos et Saint Laurent de Gosse inscrits au centre de loisirs, sont acheminés en bus à 12h45.

Un accueil pour seulement le temps de repas n'est pas possible. Une garderie est mise également en place de 12h à 12h45.

La salle de la garderie, la bibliothèque scolaire et la cantine sont utilisées. De manière plus occasionnelle le préau, le mur à gauche et la salle mosaïque.

Le projet éducatif de l'Accueil Collectif de Mineurs Dous Pitchouns a été élaboré par les communes de Biarrotte, Biaudos, Saint André de Seignanx, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse. Les principales valeurs sont :

- La laïcité
- Le vivre ensemble
- L'éducation

A partir de ce projet éducatif l'équipe d'animation élabore des projets pédagogiques qu'elle décline ensuite en projets d'animation. Deux projets pédagogiques et cinq projets d'animation sont menés tous les ans sur les périodes des mercredis. (cf en annexe le projet éducatif et un exemple de projet pédagogique).

Les enfants sont répartis en deux groupes :

- Les 3-5 ans
- Les 6-13 ans

Si la fréquentation est plus importante un troisième groupe est constitué :

- Les 3-4 ans
- Les 5-7 ans
- Les 6-13 ans

Les mercredis, l'accueil de loisirs n'accueille que très rarement des enfants âgés de 11 à 13 ans, qui est une tranche d'âge de collégiens. L'offre d'accueil qui leur est proposée demande à être développée et à mieux s'adapter à leurs attentes.

#### Organisation :

- 12h : deux animatrices récupèrent les enfants de PS à CM2 inscrits dans leur salle de classe
- 12H15-13h: temps de repas, premier service.
- 12h45-13h30 : accueil des enfants du RPI, une animatrice les réceptionne à la sortie du bus. Temps de repas, deuxième service.
- 13h-15h30 : temps de sieste pour les 3-4 ans avec réveil échelonné
- 13h-14h : temps calme
- 14h-14h30 : jeux libres
- 14h30-16h15 : temps d'activité pour les 5-13 ans
- 15h30-16h15 : temps d'activité pour les 3-4 ans
- 16h15 : goûter
- 17h-18h30 : jeux libres et départ échelonné des enfants

Deux ou trois animateurs selon les effectifs sont présents pour encadrer les enfants.

Les taux d'encadrement appliqués depuis janvier 2015 sont de un animateur pour 10 enfants chez les moins de six ans et de un animateur pour 14 enfants chez les plus de six ans.

En 2014, 84 enfants ont été inscrits les mercredis avec une moyenne de 14 enfants par jour. On constate une diminution de 41% du nombre de journées enfants par comparaison avec 2013. Le nombre d'enfants accueillis reste quant à lui stable (87 enfants en 2013). Cette diminution s'explique en partie par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : en septembre 2013 pour les enfants scolarisés sur le RPI et en septembre 2014 pour les enfants scolarisés sur l'école primaire de Saint André de Seignanx.

Tarifs : cf annexe.

# Les activités extrascolaires

---

## L'ACM Dous Pitchouns

Le centre de loisirs est ouvert les petites et grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf pendant les vacances de Noël, les deux premiers jours de vacances de juillet et la dernière semaine d'août.

Les enfants des communes de Biarrotte, Biaudos, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse peuvent être également accueillis.

Trois projets pédagogiques et quatre projets d'animation sont menés sur les périodes des petites et grandes vacances.

Les enfants sont répartis en trois groupes :

- Les 3-4 ans
- Les 5-7 ans
- Les 8-13 ans

Si la fréquentation est plus importante un quatrième groupe est constitué :

- Les 3-4 ans
- Les 5-7 ans
- Les 8-10 ans
- Les 11-13 ans

Le groupe des 11 à 13 ans fonctionne seulement en juillet. Sur les autres périodes ils ne sont pas assez nombreux pour constituer un groupe. L'offre d'accueil sur ce groupe de pré-adolescents reste à développer afin de l'adapter au mieux à leurs attentes.

### Organisation :

- 7h30 à 9h30 : accueil des enfants
- 9h30-11h30 : temps d'activité
- 11h30-12h : accueil et départ de certains enfants
- 12h-13h : temps de repas
- 13h-13h30 : accueil et départ de certains enfants.
- 13h : temps de repos, sieste avec réveil échelonné pour les 3- 4 ans, temps calme (musique, lecture, jeux de sociétés) ou sieste pour les plus de 4 ans, suivi d'un temps libre.
- 14h-16h : temps d'activité
- 16h-17h: goûter, suivi d'un temps libre
- 17h-18h30 : départ des enfants.

L'équipe d'animation est constituée :

- de deux ou trois animateurs pendant les petites vacances.
- Six ou sept animateurs en juillet
- 3 ou 4 animateurs en août

Le nombre d'animation est fonction du nombre d'enfant présent. Les taux d'encadrement appliqués sont un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et de un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

En 2014, 87 enfants ont été inscrits sur les petites vacances avec une fréquentation moyenne de 17 enfants par jour. L'été, ils ont été 115 enfants inscrits avec une fréquentation moyenne de 28 enfants en juillet et de 19 enfants en août.

Le taux de fréquentation a diminué de 21% sur toute l'année 2014. On constate que le nombre d'enfants inscrits reste stable mais que le nombre de journées enfants lui diminue. Une enquête de satisfaction a été envoyée aux familles après les grandes vacances mais nous avons eu peu de retour. Une analyse pertinente des résultats n'a pas été possible.

Tarifs : cf annexe.

## Les associations présentes sur la commune

Des associations communales ou intervenant sur la commune proposent des actions en directions des enfants. Pour toutes ces pratiques, la Commune met à disposition des associations et de leurs adhérents, les locaux dont elle dispose.

**Association des Parents d'élèves** - Président : **Mr Sylvain DE FEO**

tél : 09 54 81 36 27 - *E-mail* : [bidegain.defeo@free.fr](mailto:bidegain.defeo@free.fr)

Elle organise une chasse aux œufs et deux lotos dont la plupart des lots sont adaptés aux enfants.

**Amicale des Retraités** - Président : **Mr Michel SUHUBIETTE**

tél : 05 59 56 71 44

**Club Evasion** - Présidente : **Mme Corinne AVELLANO**

tél : 05 59 03 71 05

**Anciens Combattants** - Président : **Mr Marcel DAILLÈRE**

tél : 05 59 56 70 92

**Association Sportive et Culturelle** - Président : **M. Roland LAFORCADE**

tél : 05 59 56 74 02

Elle organise six rendez-vous annuels avec des enfants de l'école. Les activités sont proposées le mercredi après-midi. Elles sont encadrées par des bénévoles et sont gratuites pour les enfants. (voir annexe).

[Pilotariak](#) - Président : **Mlle Nelly BEHOTEGUY**

tél : 06 88 35 48 00

Le pilotariak est un club de pelote basque dont l'action en direction des jeunes est très importante. Des bénévoles et un éducateur sportif municipal, encadrent des enfants de 5 à 11 ans dans différentes disciplines de la pelote.

[Comité des Fêtes](#) - Responsables : **Florent DELAMARE** (06-33-74-20-70) **Jean-Michel DARRORT** (06-81-09-45-86) **Thomas LAVIGNE** (06-34-09-51-45)

[ACCA](#) - Président : **Mr Michel SUHUBIETTE**

tél : 05 59 56 71 44

[Comité Paroissial](#) - Responsable : **Mr Jean-Jacques MALASSAGNE**

tél : 05 59 56 71 76

[Clique Municipale](#) - Président : **Mr Georges GRACIET**

tél : 05 59 56 72 81

[Association SAMY \(Saint André Massages Yoga\)](#) - Président : **Mr Jacques VEILLE**

tél : 06 33 33 36 20

[Association PLACE DES ARTISTES](#)- Présidente : **Valérie GARCES**

tél : 05 59 57 80 21

[Judo Club Côte Basco-landaise](#) - Président : **Thierry GIFFARD**

tél : 06 11 08 82 38

Cette association propose depuis six ans une initiation au judo dispensée par un animateur diplômé.

[Association CHOEUR and CO](#) - Présidente : **Marie-Hélène CONDOM**

tél : 06 74 42 90 11

[PEP'SEIGNANX \(ZUMBA\)](#) - Présidente : **Vanessa MOLERES**

Cette association propose de la zumba aux enfants en plus des adultes. Cette pratique bénéficie d'un engouement important.

# Les locaux et leur utilisation

La commune a pour avantage de disposer de locaux et d'équipements sportifs regroupés sur un même site. Leur nombre et surtout l'utilisation des salles de classe pour l'organisation des TAP et de l'accueil de loisirs peuvent s'avérer parfois contraignant.

Les locaux à disposition :

- 7 salles de classe endur
- 1 restaurant scolaire
- 1 salle d'accueil périscolaire et extra-scolaire (Garderie)
- 1 préau
- 1 trinquet
- 1 place libre
- 1 salle polyvalente
- 1 salle d'activité au mur à gauche
- 1 salle des fêtes : « La Mosaïque »
- 1 salle de cuisine à la salle des Fêtes « La Mosaïque »
- 1 salle d'activité à « La maison de la nature »
- 1 bibliothèque scolaire
- 1 bibliothèque municipale
- 1 salle « des associations » en mairie

## Utilisation pendant les TAP

ECOLE									
	PS MS	MS GS	GS CP	CP CE1	CE2	CE2 CM1	CM2	GARDERIE	PRÉAU
	MICKEY	CENDRILLON	CHAT BOTTÉ	SPIDERMAN	ASTERIX	LUCKY LUKE	TINTIN		
LUNDI	Eveil musical	Théâtre	Cuisine	Activités artistiques	Anglais	APC		Jeux libres	Atelier d'expression
	PS MS	PS MS	GS CP	GS CP	GS CP			PS MS GS CP	CM1 CM2
	C GUICHENDUCQ	C CAPDEVILLE	S PUJADAS	P Latour	J KEMP	E Othard		Françoise	L Morlaes
	11	10	10	10	10	5		13	14
MARDI	Eveil musical / Jeux de société	APC	APC	Jeux de société	Théâtre		Gazette	Jeux libres	Atelier d'expression
	PS MS	MS GS	CP	GS CP	GS CP		CM1 CM2	PS MS GS CP	CE1 CE2
	Corinne et Céline	Y Fouasson et C Soutiras	E Camblor	M Hargain	C Capdeville		J Baylet	Françoise	L Morlaes
	20	6	2	9	10		11	9	8
JEUDI	Atelier créatif		Anglais		Théâtre		APC Blog	Jeux libres	Parcours de motricité
	PS MS		CM1 CM2		CM1 CM2			PS MS GS CP	PS MS
	C Lacoussade		J Kemp		C CAPDEVILLE			Françoise	C Dassé
	10		10		12		4+3	10	10

SALLES COMMUNALES										
	MUR GAUCHE	A	SALLE MUR A GAUCHE	TRINQUET	MOSAIQUE	CUISINE MOSAIQUE	MAISON DE LA NATURE	BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	SALLE DES ASSOCIATIONS
LUNDI	Parcours de Motricité				Judo		Yoga	Histoire de l'Egypte	Contes	Jeux de société
	PS MS				CE1 CE2 CM1 CM2		CM1 CM2	CE1 CE2	CE1 CE2	CE1 CE2
	C Dassé 10				T Giffard 10 + 10		S Laot 13	P Goutenègre 11	M Lasso 7	M Hargain 15
MARDI	Sport co		Secourisme		Jeux sportifs	CUISINE	Yoga	Chorale	Contes	Echecs
	CM1 CM2		CE1 CE2		GS CP	CE1 CE2	CE1 CE2	CE1 CE2 CM1 CM2	PS MS	CM1 CM2
	JP BENESSE 14		L Dupuy 10		C Dassé 10	P Latour 10	S Laot 8	M Rémazeilles 7+8	ML Frydrich 9	JP Tholey 12
JEUDI	Sport co		atelier artistiques		Judo		Yoga	Histoire de l'Egypte	Contes	Environnement
	CE1 CE2 CM1 CM2		CE1 CE2		GS CP CE1 CE2		GS CP	CM1 CM2	PS MS	GS CP
	Pauline et JP 22+6		C Lastra 12		T Giffard 10+8		S Laot 10	P Goutenègre 11	ML Frydrich 10	CPIE 9

### Utilisation sur les autres temps périscolaires et sur le temps extra-scolaire

- La garderie du matin et l'accueil périscolaire du soir :
  - Salle de garderie
  - Préau
  - Salle de classe CM2
- Le midi :
  - Restaurant scolaire
  - Cours de récréation du haut et du bas
  - Salle polyvalente
  - Préau
- Le mercredi après-midi et l'accueil extra-scolaire :
  - Restaurant scolaire
  - Cour de récréation du bas
  - Garderie
  - Salles de classe
  - Bibliothèque scolaire
  - Bibliothèque municipale
  - Salle des fêtes « La mosaïque »
  - Maison de la nature
  - Préau
  - Salle polyvalente
  - Salle mur à gauche



# Coordination

---

**La coordination du projet est assurée par :** Jean BAYLET, Maire de Saint André de Seignanx et Elodie Labruquère, Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs.

**Nom et prénom du responsable pédagogique :** Elodie LABRUQUERE

**Adresse :** Mairie de Saint André de Seignanx, 227 route du bourg, 40390 Saint André de Seignanx

## Modalités de pilotage

Un comité de pilotage est instauré réunissant deux fois par an :

- Les membres de la commission scolaire de la commune de Saint André de Seignanx
- Le Maire de Saint André de Seignanx
- La Directrice et les animateurs de l'accueil Collectif de Mineurs
- Les ATSEM et l'éducateur sportif municipal
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Populations des Landes
- L'inspection académique des Landes
- Le (la) Directeur (rice) de l'école primaire de Saint André de Seignanx
- Les enseignants
- Les Représentants des parents d'élèves
- Les présidents des associations locales
- La CAF
- La PMI des Landes

## Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

**Périodicité :** Un bilan est effectué en fin de chaque année scolaire. Un bilan intermédiaire est effectué avant les vacances d'hiver.

**Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :**

- Indicateurs quantitatifs :
  - Taux de fréquentation global ;
  - Nombre d'inscrits par activité et par période ;
  - Part des enfants maintenus sur une activité sur la période;
  - Réinscription des enfants ;
  - Rapport aux périodes et activités précédentes
- Indicateurs qualitatifs :
  - Réussite scolaire
  - Retours d'expérience faits par les familles
  - Taux de scolarisation à l'école publique

## Modalités de renouvellement du contrat par avenant

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction.

Des ajustements mineurs au contrat peuvent être apportés en fonction de l'évaluation faite par le comité de pilotage.

A tout moment de la durée du contrat, chaque partie peut prendre l'initiative d'en demander la modification ou la révision en adressant aux autres parties la proposition de modifications.